



**CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - QUESTIONS
COMMERCIALES**
Bruxelles, le 11 mai 2017

Le Conseil fera le point de la situation concernant la nouvelle **méthode antidumping**, apportera son soutien au mandat de négociation du Conseil approuvé le 3 mai 2017 et invitera à clôturer rapidement le processus législatif avec le Parlement européen.

Les ministres discuteront des préparatifs de la **conférence ministérielle de l'OMC**, qui se tiendra en décembre à Buenos Aires. En outre, ils examineront la mise en œuvre des accords de libre-échange.

~ ~ ~

Au cours du déjeuner, les ministres se pencheront sur l'état d'avancement des négociations avec le Japon, le Mexique et le Mercosur.

*La session du Conseil devrait commencer à 10 heures. Une **conférence de presse** de la présidence aura lieu à l'issue de la session.*

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Nouvelle méthode antidumping

Le Conseil examinera la **nouvelle méthode destinée à évaluer les distorsions du marché résultant de l'intervention de l'État dans des pays tiers**. Il apportera son soutien politique au mandat de négociation approuvé le 3 mai par l'ensemble des ambassadeurs auprès de l'UE et rappellera qu'il importe de parvenir rapidement à un accord avec le Parlement européen sur le texte final.

La nouvelle méthode abandonne la distinction qui existait auparavant entre les pays ayant ou n'ayant pas une économie de marché. Elle met en place un système qui n'est pas dirigé contre un pays ou un autre et s'applique de façon égale à tous les membres de l'OMC.

La position du Conseil traduit dans une large mesure les grands principes que la Commission a suggérés dans la proposition qu'elle a présentée en novembre 2016. Elle établit une liste non exhaustive d'exemples utilisés pour déceler une distorsion significative du marché, et notamment:

- les politiques et l'influence de l'État,
- la présence généralisée d'entreprises publiques,
- les discriminations favorisant les entreprises nationales,
- le manque d'indépendance du secteur financier,
- l'application inadéquate du droit des faillites, des sociétés et de propriété.

Lorsque des distorsions significatives seront décelées dans un pays exportateur, la Commission sera en mesure d'y remédier. À cet effet, elle fixera un prix pour le produit considéré sur la base soit des coûts de production et des prix de vente dans un pays ayant un niveau de développement économique similaire, soit de prix et de coûts internationaux non faussés appropriés.

La Commission élaborera en outre des rapports par pays ou par secteur renseignant sur l'existence de distorsions. Conformément à la pratique actuelle, il reviendra aux entreprises de l'UE de déposer plainte, mais elles seront en mesure d'invoquer les rapports de la Commission pour étayer leur cas.

Le processus d'approbation de la nouvelle méthode est mené parallèlement à un processus de négociation distinct, qui porte sur une révision de plus grande envergure des instruments de défense commerciale de l'UE, proposée en 2013. Le Conseil européen ayant estimé en octobre 2016 que les pratiques commerciales déloyales devaient être combattues efficacement et avec fermeté, le Conseil a donné la priorité à ces deux dossiers afin de favoriser la conclusion rapide des négociations.

Le règlement doit être adopté par le Conseil à la majorité qualifiée, en accord avec le Parlement européen. La présidence entamera les discussions dans le cadre du "trilogue" avec le Parlement européen dès que celui-ci aura défini sa propre position de négociation.

[Proposition de la Commission sur la nouvelle méthode antidumping](#)

[Conclusions du Conseil européen, 21 octobre 2016](#)

Préparatifs de la conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Buenos Aires

Le Conseil examinera les évolutions récentes et les perspectives en vue de la 11^e conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra du 11 au 14 décembre à Buenos Aires.

Depuis la dernière réunion, tenue à Nairobi en décembre 2015, l'UE prépare sa position en vue de la conférence ministérielle de Buenos Aires fin 2017, processus au cours duquel l'Union entend jouer un rôle moteur. Les objectifs de l'UE sont de maintenir le rôle central de l'OMC dans le système commercial multilatéral et d'obtenir des résultats concrets.

Toutefois, des progrès importants ont été réalisés, notamment en matière de subventions à la pêche. Les membres de l'OMC ont engagé des discussions sur plusieurs propositions. Celles-ci visent à atteindre les cibles à l'horizon 2020 énoncées dans les "objectifs de développement durable" des Nations unies.

D'autres domaines font également l'objet de discussions, notamment l'agriculture, les services et le commerce électronique.

La conférence ministérielle, qui est organisée tous les deux ans et à laquelle participent des ministres du commerce et des hauts fonctionnaires des 164 pays membres de l'organisation, est l'instance décisionnelle suprême de l'OMC. L'Argentine sera le premier pays d'Amérique du Sud à accueillir cet événement.

La conférence ministérielle de Nairobi s'est conclue par un accord sur une série d'initiatives relatives au commerce des produits agricoles et à des questions concernant les pays les moins avancés (PMA). On y trouve l'engagement d'éliminer les subventions à l'exportation de produits agricoles, des décisions sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et sur un mécanisme de sauvegarde particulier pour les pays en voie de développement ainsi que des mesures concernant le coton. Des décisions ont également été prises pour le traitement préférentiel des PMA dans le domaine des services, ainsi qu'en ce qui concerne les critères servant à déterminer si des exportations de PMA peuvent ou non bénéficier de préférences commerciales.

[Page web de l'OMC sur la 11^e conférence ministérielle](#)

Mise en œuvre des accords de libre-échange

Le Conseil tiendra un débat sur la mise en œuvre des accords de libre-échange (ALE), sur la base des idées présentées par la Commission.

Devant l'augmentation du nombre d'ALE qui sont conclus, il est essentiel de s'assurer que les dispositions convenues soient appliquées aussi efficacement que possible afin de garantir que les opérateurs et les citoyens de l'UE en tirent pleinement parti. Les débats menés au sein du Conseil viseront à échanger des idées sur les améliorations qui peuvent être apportées en termes de pratiques nationales, de coopération entre la Commission et les États membres et d'actions coordonnées à l'échelle de l'UE.

À l'heure actuelle, au niveau de l'UE:

- 23 ALE sont mis en œuvre ou l'ont été;
- 6 ALE ont été conclus pour lesquels la mise en œuvre n'a pas encore commencé.

Ces ALE sont de natures très variées. Tandis que les anciens accords avaient un champ d'application restreint et des ambitions limitées, les ALE de "nouvelle génération" sont des partenariats plus approfondis et plus complets qui couvrent des engagements dans un large éventail de domaines.

[Page web de la Commission sur les accords de libre-échange de l'UE](#)

Autres questions

Sous le point "Divers", le Conseil:

- fera le point sur l'état d'avancement des mesures commerciales autonomes temporaires en faveur de l'Ukraine. Cette proposition législative présentée en septembre 2016 vise à améliorer l'accès de l'Ukraine au marché de l'UE en ce qui concerne certains produits industriels et agricoles, compte tenu de la situation économique difficile que connaît le pays et des efforts de réforme économique qu'il a entrepris;
- débattrà de l'accord de protection des investissements entre l'UE et le Myanmar/la Birmanie. Depuis 2011, l'UE a progressivement renoué des relations diplomatiques avec le Myanmar/la Birmanie. En 2013, elle a lancé des négociations en vue d'offrir un climat d'investissement prévisible et sûr aux investisseurs des deux parties. Cinq cycles de négociations ont eu lieu à ce jour, dont le plus récent s'est déroulé à la fin avril 2017. Cette négociation ne constitue qu'un élément d'une stratégie globale d'action et de coopération renforcée de l'UE avec le Myanmar/la Birmanie, comme le prévoient les conclusions du Conseil du 20 juin 2016;
- recevra de la Commission des informations actualisées sur les relations commerciales avec le Chili, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. En début d'année, la Commission a achevé des exercices conjoints de délimitation avec chacun de ces pays (le 31 janvier pour le Chili, le 7 mars pour la Nouvelle-Zélande et le 5 avril pour l'Australie), en vue de l'ouverture éventuelle de négociations relatives à un ALE;
- assistera à une présentation par la Commission du document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation d'ici 2025 qu'elle publiera le 10 mai. Dans le prolongement de son Livre blanc sur l'avenir de l'Europe, la Commission a entrepris de produire une série de documents de réflexion thématiques afin de susciter des débats sur l'avenir de domaines d'actions essentiels pour l'UE, tels que les politiques sociales, l'Union économique et monétaire, la mondialisation, la défense européenne et le budget.

Au cours du déjeuner, les ministres se pencheront sur l'état d'avancement des accords de libre-échange avec le Japon, le Mercosur et le Mexique.

Accord de libre-échange UE-Japon

Le 21 mars 2017, les dirigeants de l'UE et du Japon se sont engagés à faire avancer les négociations relatives à un accord bilatéral de libre-échange. Ce nouvel élan politique a été confirmé par une fructueuse session de négociations entre le Japon et l'UE qui s'est tenue début avril 2017.

Les négociations avec le Japon ont été entamées en mars 2013, sur la base du mandat établi par le Conseil en novembre 2012. L'examen de la mise en œuvre par le Japon des engagements pris en vue d'éliminer les obstacles non tarifaires et en ce qui concerne les marchés publics a abouti à un résultat positif en octobre 2014. Après une période de ralentissement, les discussions avec le Japon ont repris au cours des derniers mois.

En octobre 2016, les dirigeants de l'UE ont invité la Commission à poursuivre activement les négociations avec le Japon en vue de parvenir à un accord politique d'ici la fin de l'année.

Le Japon est le deuxième partenaire commercial de l'UE en Asie (derrière la Chine). L'Union européenne et le Japon représentent ensemble plus d'un tiers du PIB mondial.

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Japon](#)

Accord de libre-échange UE-Mercosur

La session de négociation la plus récente entre l'UE et le Mercosur s'est tenue dans la semaine du 20 mars 2017. L'objectif est de conclure un accord portant sur les échanges de biens industriels et agricoles ainsi que sur les services, le droit d'établissement et la passation de marchés publics. Cet accord comporterait également l'amélioration de la réglementation dans des domaines tels que les marchés publics, la propriété intellectuelle, les questions douanières et la facilitation des échanges ainsi que les obstacles techniques au commerce. Il ferait partie d'un accord d'association de région à région comprenant des dispositions politiques et en matière de coopération.

Des négociations ont été entamées en 2000, mais, dans les faits, ont été suspendues entre 2004 et 2010. Lors d'un sommet UE-CELAC (Communauté des États latino-américains et des Caraïbes) qui s'est tenu en juin 2015 à Bruxelles, l'UE a réaffirmé son attachement à un accord de libre-échange global avec le Mercosur.

L'UE est le principal partenaire commercial du Mercosur, dont elle représentait en 2013 20 % du volume commercial total. Le Mercosur est le sixième plus grand marché à l'exportation de l'UE, et ses exportations n'ont cessé d'augmenter ces dernières années.

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Mercosur](#)

Accord de libre-échange entre l'UE et le Mexique

Les négociations visant à moderniser l'accord de libre-échange avec le Mexique ont été lancées le 25 mai 2016. Le 1er février 2017, Mme Malmström, membre de la Commission et M. Ildefonso Guajardo, ministre de l'économie du Mexique, sont convenus d'accélérer les discussions commerciales. Sur cette base, la session de négociation la plus récente s'est tenue début avril.

L'"accord global" initial entre le Mexique et l'UE est entré en vigueur en 1997. Les règles commerciales ont ensuite été étoffées pour constituer un accord de libre-échange complet, qui est entré en vigueur en octobre 2000. Au cours du sommet UE-CELAC (Communauté des États latino-américains et des Caraïbes) qui s'est tenu en 2013, l'UE et le Mexique sont convenus d'entamer une réflexion sur la manière d'actualiser leurs relations commerciales.

L'UE est le troisième partenaire commercial du Mexique, derrière les États-Unis et la Chine.

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Mexique](#)